



MDPH 05

Maison Départementale des Personnes Handicapées

29 Bis, Avenue Commandant Dumont 05000 GAP

☎ : 04 92 20 63 90 📠 : 04 92 20 63 99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Exercice : 2017

Nombre de conseillers en exercice 23
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
Abstention : 0

VOTES	
Pour :	13
Contre :	0

Date de convocation : 18 Septembre 2017

Le mardi 3 octobre 2017, à Gap, 29 Bis, Avenue Commandant Dumont 05000 GAP s'est réunie la Commission exécutive du GIP - MDPH 05, sous la présidence de **Madame Marie-Noëlle DISDIER**, Présidente par délégation, en présence de :

Mesdames Marie-Noëlle DISDIER, Sophie FINET, Fabienne LAVERHNE, Ginette MOSTACHI, Isabelle STUZMANN, Anne TRUPHEME,

Et Messieurs Gérard COLLIT, Alain DUBOS, Pierre GARCIN, Robert GUICHARD, Ludovic HERIX, Philippe MAIRE, Rémy ODDOU.

Excusés : Béatrice ALLOSIA, Maryse Malfatto, Catherine MILLON, Muriel NICOLAS, Françoise PINET, Aurélie POYAU, Valérie ROSSI, François BACH, Daniel BOHN.

OBJET : Approbation de la Convention partenariale relative à la mise en place de la Réponse Accompagnée Pour Tous dans les Hautes-Alpes

Les préconisations du rapport « Zéro sans solution » remis au gouvernement en 2014 constitue un changement de paradigme dans l'approche de la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur mode d'accompagnement, notamment à travers la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, permettant à la personne concernée de bénéficier d'une réponse globale, évolutive et accompagnée dans le temps.

Madame la Présidente rappelle aux membres de la COMEX la délibération du 1^{er} décembre 2016 en faveur de la mise en œuvre anticipée de la Réponse Accompagnée Pour Tous par la Maison Départementale des Personnes Handicapées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre un travail partenarial afin d'élaborer et de formaliser le dispositif sur le territoire des Hautes-Alpes a été conduit. Il en découle la convention partenariale formalisant l'engagement territorial et la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ci-annexée.

Madame la Présidente présente cette convention partenariale entre l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA), le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, la Maison Départementale Des Personnes Handicapées des Hautes-Alpes (MDPH 05), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département des Hautes-Alpes.

La convention partenariale et ses annexes visent le cadrage, le pilotage et la définition des modalités de l'ensemble de la démarche ainsi que l'implication des co-contractants.

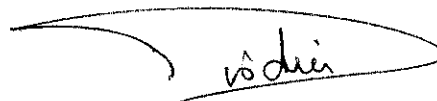
Elle s'articule autour de 7 points à savoir :

- ✓ Améliorer la connaissance des besoins par l'analyse des orientations et des situations RAPT afin d'engager une réflexion collective sur l'évolution de l'offre sociale, sanitaire et médico-sociale ;
- ✓ Organiser, piloter et mettre en œuvre le dispositif RAPT dans les Hautes-Alpes ;
- ✓ Mettre en œuvre le dispositif permanent d'orientation ;
- ✓ Étudier les dérogations possibles au cadre législatif et réglementaire permettant de trouver des solutions adaptées aux situations individuelles ;
- ✓ Déployer une réponse territorialisée accompagnée pour tous dans les Hautes-Alpes ;
- ✓ Créer une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs ;
- ✓ Développer un accompagnement au changement des pratiques.

Enfin il est rappelé que la formalisation d'une convention cadre partenariale d'appui au développement territorial de la RAPT et sa signature sont une condition au soutien financier auquel la MDPH 05 est éligible.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention dénommée « Personnes Handicapées - Convention partenariale relative à la mise en place de la RAPT dans le département des Hautes-Alpes » et ses annexes, ainsi que d'autoriser la Présidente de la MDPH à la signer.

La Présidente du GIP-MDPH
Par délégation



Marie-Noëlle DISDIER

MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES
29 Bis, Avenue Commandant Dumont
05000 GAP
Tél. 04 92 20 63 93